

Arrêté N° 42 – 2024

Le Maire de CHARRON

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 29 mai 2024 par L'Entreprise SOMELEC LA ROCHELLE – TSA 70011 – CHEZ SOGELIK – Affaire suivi par BORGES Patrice pour réaliser le Raccordement collectif au 11 rue de Versailles à CHARRON (17230).

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement au niveau des travaux de Raccordement collectif.

A R R E T E

Article 1 : Du Lundi 10 juin 2024 au Vendredi 5 juillet 2024 inclus, l'autorisation est donnée à SOMELEC LA ROCHELLE de réaliser le Raccordement collectif.

Article 2 : Pendant les travaux la circulation se fera par alternat rue de Versailles avec des feux tricolores et la rue du 11 novembre sera barrée.

Article 3 : La mise en place de ces feux sera à la charge de l'entreprise SOMELEC LA ROCHELLE.

Article 4 : la remise en état de la chaussée, des trottoirs et des bas-côtés est impérative.

Article 5 :

- La Directrice Générale Des Services,
- L'Entreprise « SOMELEC LA ROCHELLE »,
- La Gendarmerie Nationale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à l'entreprise « SOMELEC LA ROCHELLE » et à la Gendarmerie.

Fait à CHARRON, le 10 juin 2024
P/Le Maire,
L'Adjoint délégué,



Michel ANNEREAU